

INTRODUCTION

L'année 2021 a été une nouvelle année de challenge pour le tribunal judiciaire de Melun avec :

- L'entrée en vigueur des réformes 2020 reportées, particulièrement celles de la procédure de divorce et la prise de date, de la justice pénale des mineurs, réformes de fond et d'ampleur qui ont exigé à la fois concertation, pragmatisme, esprit d'initiative, et égal investissement des magistrats et fonctionnaires des services concernés, en lien avec nos partenaires que sont le barreau et la protection judiciaire de la jeunesse ;
- La lutte contre les violences conjugales, avec toujours plus de transversalité et de partage d'informations au sein de la juridiction, la signature par les trois tribunaux judiciaires du département d'une convention pour le bracelet anti-rapprochement avec le SPIP, les associations, les services de police et gendarmerie, l'organisation à venir de stages avec la signature d'une convention avec l'ACJUSE portant sur la lutte contre les sexismes et la sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La dématérialisation des échanges entre le tribunal et nos partenaires, concrétisée notamment par une convention signée par les tribunaux judiciaires de Melun et Meaux pour un recours aux envois dématérialisés entre le tribunal pour enfants et l'aide sociale à l'enfance ;
- La poursuite de la transformation numérique dans un contexte persistant de crise sanitaire et d'inadéquation avec les réformes et les avancées technologiques auquel nous nous habituons sans nous y résigner.

Les moyens alloués dans le cadre de la justice civile de proximité nous ont permis encore cette année de procéder au recrutement de deux juristes assistants et six contractuels B et C, de même qu'un juriste assistant dans le cadre de la lutte contre les violences conjugales. Tous participent au renforcement de l'équipe autour du magistrat et auprès du greffe. Notre responsabilité est de veiller à leur accueil et leur formation dans les meilleures conditions pour assurer une intégration de qualité au sein de la juridiction.

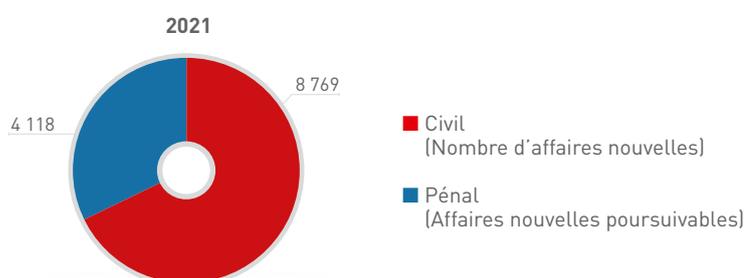
Toutes et tous, tous corps confondus, s'attachent à relever un défi quotidien pour répondre aux attentes de nos concitoyens, avec l'exigence d'une réponse de qualité, adaptée et dans des délais raisonnables, et celle des moyens humains, matériels et budgétaires dont la juridiction doit pouvoir continuer à bénéficier.

C'est dans cet état d'esprit que nous terminons l'année 2021 pour nous investir en 2022 dans ce qui sera le projet de juridiction pour notre tribunal, souhaité à la fois fédérateur et ouvert à tous.

Les chefs de juridiction



RÉPARTITION ACTIVITÉ CIVILE / ACTIVITÉ PÉNALE

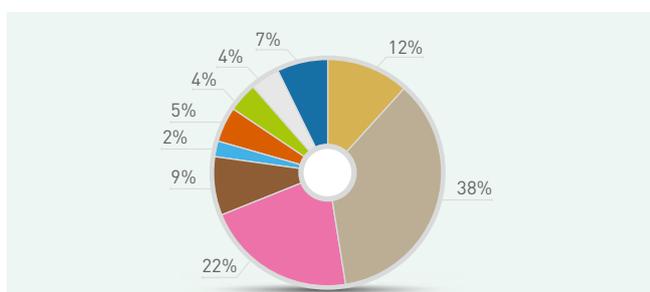
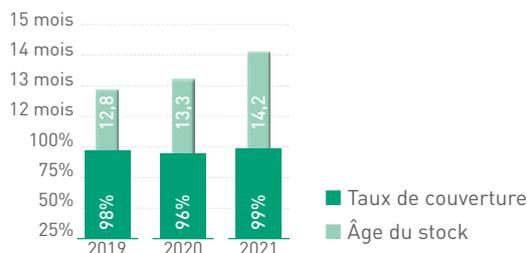
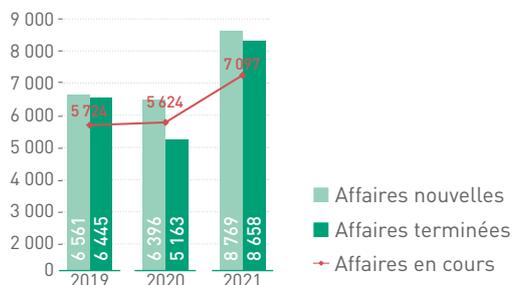




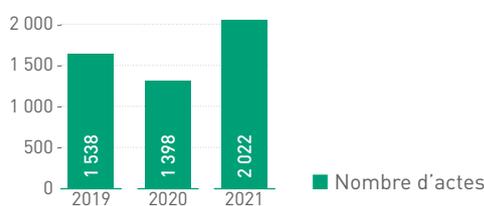
ACTIVITÉ CIVILE



SERVICE CIVIL



Actes de greffe

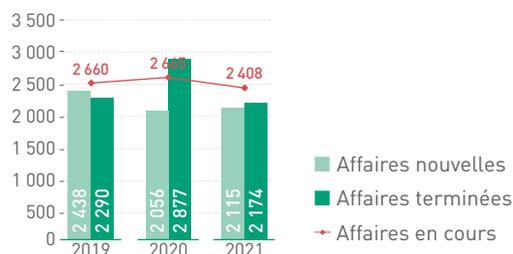


Structure du contentieux civil

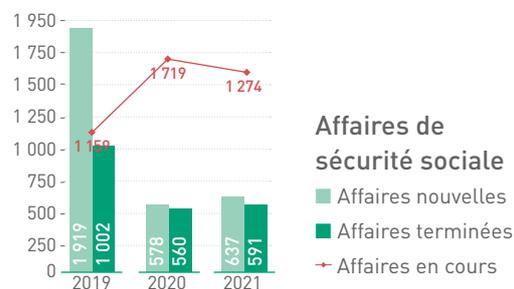
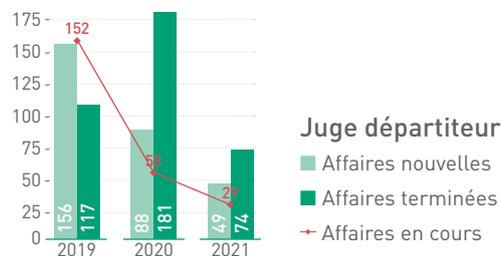
Affaires nouvelles 2021 (À compter du 1^{er} janvier 2021)

- Référés et requêtes
- Contentieux civil général
- Affaires familiales
- Juge de l'exécution et saisie immobilière
- Commission d'indemnisation des victimes (CIVI)
- Tutelles mineurs
- Juge des libertés et de la détention civil
- Contentieux social
- Autres

AFFAIRES FAMILIALES



AFFAIRES SOCIALES



JUSTICE CIVILE DE PROXIMITÉ

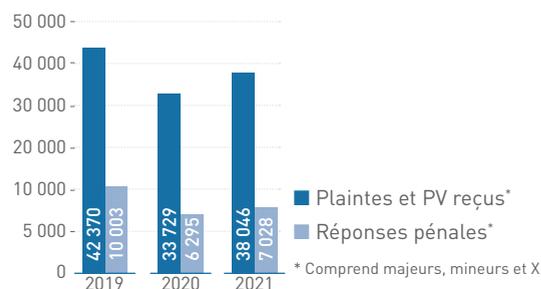
Décisions rendues

	Référés	Affaires civiles	Nationalité	Surendettement	Tutelles Décisions rendues	Tutelles Nbre de mesures en cours	Injonction de payer	Saisie sur rémunération
2021	216	2 336	803	296	2 004	4 105	2 859	2 753
2020	170	2 247	489	387	1 940	4 072	2 787	2 594
2019	189	3 155	563	508	2 240	4 147	3 370	2 624

ACTIVITÉ PÉNALE

CODE PÉNAL

SERVICE PÉNAL



POURSUITE DES MAJEURS

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2021	14 462	8 238	2 716	85,3%
2020	23 534	7 357	2 309	85,6%
2019	13 152	10 082	4 238	90,8%

MODALITÉS DES POURSUITES



ACTIVITÉ PÉNALE DU SIÈGE

Décisions rendues

	Tribunal correctionnel	Tribunal de police	Cour d'assises
2021	4 287	2 574	93
2020	4 294	2 754	64
2019	5 548	1 339	73

Instruction

	Ouverture d'information	Fin d'information
2021	105	72
2020	95	79
2019	86	72

Application des peines

	Milieu ouvert	Statuant sur la détention	Tribunal de l'application des peines
2021	1 588	4 030	126
2020	1 199	3 842	85
2019	1 644	6 696	151

Juge des libertés et de la détention - Pénal

	Décisions rendues	Dont « demandes de mise en liberté »
2021	1 059	79
2020	707	152
2019	690	111

JUSTICE DES MINEURS



ASSISTANCE ÉDUCATIVE



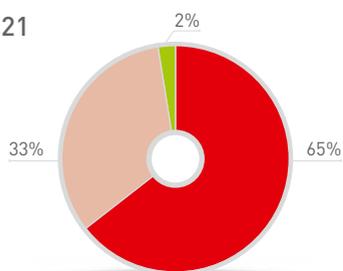
Mineurs non-accompagnés

	Mesures ouvertes
2021	150
2020	194
2019	317

ACTIVITÉ PÉNALE

	Plaintes et PV reçus	Affaires poursuivables	Procédures alternatives aux poursuites	Taux de réponse pénale
2021	1 532	1 022	570	94,8%
2020	1 410	952	528	88,4%
2019	2 070	1 520	959	94,8%

2021



Répartition des poursuites

- Requêtes pénales
- Convocations par officier de police judiciaire
- Saisines du juge d'instruction

Activité pénale du siège - Décisions rendues

	Juge des enfants	Tribunal pour enfants	Cours d'assises mineurs	Décision d'application des peines
2021	326	180	6	52
2020	364	145	3	49
2019	370	214	2	95

ACCÈS AU DROIT & AIDE JURIDICTIONNELLE



Maisons de justice et du droit Points d'accès au droit	Nombre d'unités	Nombre de personnes accueillies ou renseignées
Maison de justice et du droit	2	17 372
Points d'accès aux droit	3	4 025
dont au PAD-BAJ (accès au droit et aide juridictionnelle)		2 700
Service d'accueil unique du justiciable		41 354

Aide juridictionnelle	Nombre de décisions juridictionnelles	Délai de traitement avant première décision (jours)
2021	12 468	20
2020	12 149	20
2019	12 664	20

EFFECTIFS



	Effectif théorique	Effectif réel (ETPE)
Magistrats du siège	35	36
Magistrats du parquet	13	12
Fonctionnaires tribunal judiciaire	136	129

	Nombre
Avocats	144
Conciliateurs	7